

ATLAND VOISIN

ATLAND VOISIN MAJORE DE 30% L'AUGMENTATION DE CAPITAL D'IMMO PLACEMENT OUVERTE LE 20 JUIN 2019

Le montant initial de l'augmentation de capital ouverte le 20 juin 2019 (l'« **Augmentation de Capital** »), soit la somme globale (prime d'émission incluse) de 15 390 300 euros, a été atteint le 22/01/2020.

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 7 des statuts, et aux modalités de l'Augmentation de Capital tels que visées dans la note d'information ayant reçu le visa SCPI n° 19-11 en date du 14 juin 2019 (la « **Note d'Information** »), ATLAND VOISIN, en sa qualité de Société de Gestion, a décidé de relever le montant de l'Augmentation de Capital dans la limite de 30% du montant initial, soit d'un montant nominal de 1 618 635 euros par émission de 5 307 parts supplémentaires ce qui porterait le capital social à 82 798 655 euros.

L'Augmentation de Capital est assortie d'une prime d'émission d'un montant de 2 998 455 euros portant le montant de la collecte totale à 20 007 390 euros.

Les autres conditions de l'Augmentation de Capital demeurent celles fixées dans la Note d'Information.

Informations légales

IMMO PLACEMENT, Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, L. 214-1, L. 214-24 à L. 214-24-233, L. 214-86 à L. 214-120, L. 231-8 à L. 231-21, D. 214-32 à D. 214-32-8, R. 214-130 à R. 214-160 et suivant du Code monétaire et financier, L.231-1 à L. 231-8 du Code de commerce, les dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, par tous les textes subséquents et ses statuts.

Siège Social : 15 Place Grangier - 21000 DIJON – 320 182 991 RCS DIJON.

Objet social : Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif.

La Note d'Information a reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa SCPI n° 19-11 en date du 14 juin 2019. Elle peut être obtenue gratuitement sur demande adressée à ATLAND VOISIN – 15 Place Grangier – 21000 DIJON. La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est engagée en fonction de sa part dans le capital et dans la limite du montant de cette part.

La présente communication répond aux exigences précisées par l'article 422-196 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Date de clôture : 30/04/2020.

Prix de souscription : 870 euros par part dont 305 euros de valeur nominale et 565 euros de prime d'émission (ce prix s'entend net de tous autres frais).

Minimum de souscription : 4 parts soit 3 480 euros.

Jouissance des parts : le premier jour du 6^{ème} mois qui suit la réception des fonds.

Toutes les informations utiles sur la SCPI IMMO PLACEMENT peuvent être retrouvées sur le site internet ATLAND VOISIN : www.atland-voisin.com